Municipalité du Village de Roxton Falls
26, rue du Marché
Roxton Falls, Québec, J0H 1E0
Tél. : (450) 548-5790
Fax : (450) 548-5881
Courriel : roxton@roxtonfalls.ca

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE 2020

Citoyennes et citoyens de Roxton Falls,

Tel que requis à l'article176.2.2 du *Code municipal du Québec*, je dépose ici le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la Municipalité du Village de Roxton Falls, pour l'exercice financier 2020. Une copie de ce rapport est distribuée gratuitement à toutes les portes de la Municipalité, en conformité avec les modalités de distribution déterminées spécifiquement par le conseil municipal lors de la séance de conseil du 7 juin 2021. Ce rapport, ainsi que le rapport financier 2020 complet, seront disponibles sur le site internet de la Municipalité au www.roxtonfalls.ca.

Rapport du vérificateur externe

Les états financiers 2020 ont été vérifiés par la firme de vérificateur externe FBL S.E.N.C.R.L, société de comptables professionnels agréés et le rapport de l'auditeur indépendant devrait être déposé en séance publique du mois de juillet, de même que le document intitulé *« Rapport financier 2020 consolidé - Exercice terminé le 31 décembre »*. Le dépôt est retardé en raison de la crise sanitaire actuelle qui cause des retards dans les opérations.

Rapport financier 2020

Selon les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020, avec un budget adopté et équilibré au montant de 1 390 000$, l'exercice financier s'est terminé avec un excédent de 70 347$. L'excédent accumulé se situe quant à lui à un montant de 230 933, lequel inclus un montant de 58 079$ provenant de la vente de terrains dans le développement domiciliaire de la rue des Pins et des Lilas, appartenant à la municipalité.

Pour ce qui est des excédents de fonctionnement affectés totalisant un montant de 93 474$, ils se résument ainsi : 32 484$ solde Fonds aide Covid versé par le MAMH, 17 990$ réserve vente de terrains (totalisant 76 069$ en incluant les ventes de 2020) et une affectation de 43 000$ du fonds d'aide COVID du MAMH au budget 2021 (33 000$ pour réaménagement du bureau municipal et 10 000$ pour centre communautaire).

La réserve financière créée pour la vidange des étangs se situe à 32 687$. Pour ce qui est du fonds de roulement de 175 000$ qui a été créé, il est utilisé pour un montant de 136 024$, notamment pour l'achat du garage municipal (105 000$), laissant un solde disponible de 38 976$, qui peut être utilisé pour l'acquisition d'équipement ou pour financer des travaux.

Les immobilisations réalisées en 2020, totalisant 165 219$, se détaillent comme suit :

- Administration générale : 2 695$, système de chauffage d'appoint et prise génératrice extérieure, achat ordinateur
- Transport routier : 134 007$, pour l'acquisition du garage et les travaux de rénovation réalisés au garage municipal situé au 21, rue du Marché
- Hygiène du milieu : 28 517$, pour le remplacement du réservoir de coagulant à l'usine d'épuration des eaux usées

À noter également qu'un montant de 64 000$ a été investi à l'immeuble abritant la garderie, pour le remplacement des portes et fenêtres et du revêtement extérieur.

Pour ce qui est de la dette à long terme, une somme de 57 295$ a été affectée à son remboursement et elle se situe, au 31 décembre 2020, à un montant de 1 078 700$, dont 314 122$ est à la charge du Gouvernement du Québec, dans le cadre d'une subvention accordée pour la réfection de la rue de la Rivière en 2017.

Traitement des élus municipaux

Tel que requis par la loi sur le traitement des élus municipaux, voici le traitement des élus municipaux. À la municipalité, je reçois un traitement annuel de 22 959$, dont 15 149$ à titre de salaire et 7 810$ en allocation de dépenses. Les conseillers reçoivent quant à eux un traitement annuel de 5 972$, soit 3 981$ en salaire et 1 991$ en allocation de dépenses. La seule rémunération supplémentaire prévue pour un élu municipal est celle versée par la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, au montant annuel de 765$ en salaire et 382$ en allocation de dépenses, pour l'année 2020. À la MRC, à titre de maire et de préfet, j'ai reçu 27 031$ en salaire et 9 469$ en allocation de dépenses en 2020.

Rapport sur l'utilisation du fond d'aide COVID-19 versé par le MAMH

Une aide financière de l'ordre de 81 963$ a été versée à la Municipalité, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, afin d'atténuer les impacts de la pandémie sur les finances des municipalités. L'utilisation de cette somme a été réalisée comme suit :

Année 2020 : dépenses sanitaires et manque à gagner intérêts : 6 478$

Année 2021 : affectation de 33 000$ pour réaménagement du bureau municipal et 10 000$ en soutien au centre communautaire pour le manque de revenus de location; création d'un fonds d'aide financière aux entreprises locales ayant subi des pertes importantes en raison de la crise sanitaire, attribuant 19 594$ (Resto Bar O'Martha :15 000$ - Coiffure ÉliG : 4 595$). Un solde de 12 890$ demeure affecté à ce fonds, lequel pourra être utilisés au besoin par la municipalité en 2021.

Jean-Marie Laplante, Maire